



InfoAVA

mail

n° 21

19 rue du Gros Tertre
22 370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr

7 août 2011

Vente du terrain de l'ancienne école publique du Val-André. Lettre ouverte aux élus.

Le numéro 17 *InfoAVA/mail* du 15 janvier dernier vous présentait les questions que nous avons posées à la Mairie sur les motifs réels de la vente de ce terrain à un promoteur afin d'y construire un immeuble à usage d'habitation, alors que des élus et le maire lui-même avaient dans le passé jugé qu'il convenait d'affecter ce terrain à un parking public.

Faute de réponse pertinente, nous avons décidé de poser à nouveau nos questions par lettre ouverte à publier par la presse locale. Par courrier du 7 juillet nous en avons informé le maire et lui avons envoyé le texte de cette lettre :

Questions sur la décision de vendre le terrain de l'ancienne école publique du Val-André.

En séance publique du Conseil municipal du 11 septembre dernier, vous avez pris la décision de vendre le terrain de l'ancienne école publique du Val-André.

A l'égard de cette décision, nous vous avons posé deux questions :

- *Pourquoi avez-vous renoncé à l'option d'affecter ce terrain à la création d'un parking ?*
- *Pourquoi avez-vous pris cette décision hâtivement et sans présenter la moindre justification, alors que l'étude du plan général de circulation et de stationnement à élaborer dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne paraît pas encore réellement commencée ?*

1 – Faut-il rappeler à nouveau les motifs pour lesquels nous considérons qu'un parking sur ce terrain est un élément structurel du plan de circulation et de stationnement, alors que nous les avons présentés dans les documents d'octobre 2009 et d'avril 2011 concernant le plan de circulation et de stationnement et dans le document, également d'avril 2011, concernant notamment la fonction de la place de l'Amirauté, documents qui vous ont été adressés et qui ont été rendus publics par notre site www.qualitevie-valandre.com ? Ce rappel ne paraît pas nécessaire puisque nous ne devons pas douter que vous avez pris bonne connaissance de ces documents et que plusieurs d'entre vous, sinon le plus grand nombre, sont convaincus de l'utilité qu'aurait eu un tel parking, notamment monsieur le maire qui nous l'a expressément confirmé dans un courrier du 26 novembre dernier.

2 - La renonciation à l'option « parking » est-elle réellement motivée par la question de sa faisabilité ?

*Par lettre du 11 décembre nous vous avons demandé communication du document technique fondant le constat que la construction d'un parking avec une capacité de l'ordre d'une centaine de places ne serait plus possible ; cette demande est restée sans réponse utile. **Il semble bien que ce document n'existe pas.** Nous avons donc demandé qu'un tel document soit établi, afin que vous puissiez réexaminer d'une manière pertinente la décision de vendre le terrain si l'infaisabilité du parking en est la cause.*

3 – Comment pouvez-vous justifier que la décision ait été prise sans étude sérieuse préalable et hors du cadre normal de la révision du PLU ?

Auriez-vous jugé opportun de vous affranchir des contraintes de la concertation et du débat public qu'impose cette procédure ? Nous refusant a priori d'envisager cette hypothèse, nous avons recherché les motifs d'urgence qui auraient pu vous conduire à décider immédiatement de vendre ce terrain.

***On ne peut manquer d'être frappé par l'importance des cessions de terrains communaux que vous avez récemment décidées :** le Grand Hôtel, les terrains des anciens services techniques et de sécurité derrière la mairie, le terrain situé à l'angle des rues Jean Lebrun et des Champs Renard, et, aujourd'hui, l'ancienne école publique du Val-André. A priori pourtant, l'état des finances communales ne paraît pas imposer de telles cessions si on se réfère notamment aux budgets tels qu'ils ont été présentés en séance publique du Conseil municipal depuis le début de votre mandature.*

Dans ces conditions, le terrain des questions que pose l'AVA à la municipalité et des réponses qu'elle en attend est pour nous dépassé : c'est à l'ensemble du public qu'il est utile de donner les réponses que nous vous avons posées, et c'est là le motif qui nous a conduits à vous adresser cette lettre ouverte.

Cette lettre a été publiée, avec quelques coupures qui n'en altéraient pas le sens, par *Le Télégramme* le 28 juillet et par *Ouest-France* le 30. Malgré plusieurs rappels, *Le Penthièvre* n'a pas répondu à notre demande sans même s'en expliquer.

Le maire nous a répondu par un courrier du 1^{er} août dont l'essentiel est repris dans son communiqué de presse en réponse à cette lettre ouverte :

Vous parlez de vente dans l'urgence ? L'école a été déjà vendue une première fois en 2006. Nous avons repris ce dossier pour le finaliser... Vous demandez de nouvelles places au centre du Val-André, alors que pour d'autres dossiers, très voisins, vous ne voulez pas augmenter le stationnement dans ce secteur....

Au sujet de la remarque incidente sur les ventes des terrains communaux -la question n'en a pas moins son importance sur un autre plan-, le maire répond, sur celle du terrain des anciens services techniques :

Cela faisait 8 ans qu'une friche de 7.000 m² située à 100 mètres du centre de Pléneuf était pour moi un exemple de mauvaise gestion. Vendre et redonner vie à ce terrain est une réponse de bon sens, porteuse de développement.

sur la vente du Grand Hôtel :

En très petite santé financière, voire en déficit certaines années, avec quels moyens répondre aux nouvelles mises aux normes de sécurité, accessibilité et critères d'attribution des classements du ministère du Tourisme ?

et de conclure :

Recentrer l'action de la collectivité sur ses compétences de base impose de se séparer de biens qui ne rentrent plus dans ses fonctions fondamentales.

Les remarques que nous avons faites sur les ventes de biens fonciers de la commune n'avaient d'autre but que de poser la question sur les motifs de la vente du terrain de l'école publique, décidée sans même que soient examinées l'opportunité de le réserver à usage de parking public en conclusion de l'étude sur la circulation et le stationnement à faire dans le cadre de la révision du PLU et sans que soit examinée la faisabilité d'un parking d'une capacité significative, l'infaisabilité, invoquée après coup et sans la moindre justification, paraissant fallacieuse. Le maire voit un manque de cohérence entre la demande d'un parking à l'entrée du plein centre du Val-André (l'école publique) et le refus pour « d'autres dossiers très voisins » (le projet de parking rue Jean Lebrun paraît ici visé). La cohérence de ces positions est pourtant très clairement exposée dans les documents que nous avons publiés à l'attention particulière de nos élus sur la circulation et le stationnement ; en outre, sans que la question de la cohérence ait à être invoquée, le projet de parking rue Jean Lebrun nous paraît indéfendable, mais là n'est pas l'objet de la question posée sur les motifs réels de la décision de vendre, qui reste sans réponse.